



## **10** POUR L'ACCES A LA JUSTICE POUR TOUS LES DROITS DE L'HOMME

Septembre – 10 Décembre 2010

**Ratifiez le Protocole Facultatif au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels pour garantir la justice pour les victimes de violations des droits économiques, sociaux et culturels**

Le moment est venu de garantir que les individus dont les droits économiques, sociaux et culturels sont bafoués, en particulier ceux qui vivent dans la misère, puissent avoir accès la justice. La Coalition d'ONG pour un Protocole Facultatif demandent aux Etats de devenir partie au Protocole Facultatif au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

Le **10** Décembre 2008, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le Protocole Facultatif au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels. Le **24 Septembre 2010** marque le premier anniversaire de l'ouverture à signature, ratification et accession du Protocole. Nous appelons les Etats à utiliser l'opportunité offerte par la "**Cérémonie des traités 2010: Vers une Participation et une Mise en Œuvre Universelle**" et le **sommet du bilan des OMD, au mois de septembre** et devenir partie à ce traité pour garantir au moins **10** ratifications ou accessions d'ici le **10** Décembre 20**10**.

Les Gouvernements sont tenus, en vertu du droit international, de garantir les droits économiques, sociaux et culturels pour tous. Les Gouvernements du monde entier ont à maintes reprises déclaré leur engagement à **réduire la pauvreté et l'inégalité et à satisfaire les Objectifs du Millénaire pour le Développement**. Cet engagement peut être démontré par l'action, en devenant partie à ce mécanisme primordial qui permettrait de demander aux gouvernements de s'expliquer leurs échecs à faire respecter leurs obligations de droits de l'homme établies par le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Nous saluons l'Equateur et la Mongolie, qui ont ratifié le Protocole. Nous saluons également les 31 autres pays qui ont signé le Protocole, et nous les exhortons, eux et d'autres pays du monde, à le ratifier (et encourager d'autres pays à faire ainsi), en s'assurant qu'au moins **10** pays deviennent parties au Protocole d'ici le **10** Décembre 20**10** afin de permettre l'entrée en vigueur du traité.

Les Etats qui deviennent partie au Protocole enverront aux autres pays un signal, celui que nous ne pouvons plus être indifférent à l'exclusion et la négligence de ceux qui vivent dans la misère. Les gouvernements doivent **saisir cette opportunité pour garantir l'accès à la justice et à une responsabilité efficace pour tous les droits de l'Homme**.

Par conséquent, nous exhortons tous les Gouvernements à:

- Devenir partie au Protocole Facultatif au PIDESC d'ici le **10** Décembre 20**10**
- Délivrer une Déclaration reconnaissant la Compétence du Comité pour mener des enquêtes et des procédures entre les Etats
- Encourager les autres pays à devenir partie au Protocole

**10** Droits de l'Homme protégés par le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels:

1. La non-discrimination
2. Le travail
3. Des conditions de travail justes et favorables
4. Un logement adapté
5. La nourriture
6. L'eau
7. La santé
8. La sécurité sociale
9. La protection de la famille
10. L'éducation

- ✓ Le Protocole redonnera de la force au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.
- ✓ Le Protocole permettra aux gens de faire valoir leurs droits en vertu de ce traité. Leurs plaintes seront entendues par un panel international et indépendant d'experts qui déterminera si leurs droits avaient été respectés.
- ✓ Le Protocole aidera les gouvernements à identifier les lacunes dans la protection des droits économiques, sociaux et culturels dans le pays.
- ✓ Le Protocole créera une motivation pour tous les membres de gouvernements à entendre les individus vivant dans la misère et à garantir qu'aucun groupe ne soit exclu des efforts entrepris en matière de développement économique et social.
- ✓

**Le Comité de Direction de la Coalition d'ONG pour le Protocole Facultatif au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels:**

